



Transcription divorce en France

Par Ily

Bonjour ,

Je suis de nationalité franco marocaine, j'ai épousé mon ex conjoint qui lui est seulement marocain en 2019 nous nous sommes marié au Maroc sans faire la transcription en France et nous avons divorcé en 2020 (6 mois après notre mariage) nous n'avons pas eu le temps de faire la démarche de la transcription.

Donc nous avons divorcé au Maroc également.

J'ai deux questions :

- mon ex époux ma recontacter pour faire la transcription de notre divorce pour que lui puisse faire sa démarche de naturalisation comment pouvons nous faire sachant que nous n'avons pas transcrit le mariage en lui même? Est ce que cela peut poser un problème ?

Également je souhaite me remarier dans les mois à venir et j'aimerais savoir si cela peut poser un problème ?

Par isernon

bonjour,

vous avez la nationalité marocaine et la nationalité française.

vous vous êtes mariés au Maroc sans faire la transcription sur l'état civil français.

vous ne pouvez pas faire mentionner votre divorce sur l'état civil français puisque votre mariage n'y est pas mentionné.

vous pouvez vous marier puisque sur l'état civil français votre mariage n'y est pas mentionné.

salutations

Par Ily

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement